Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2683-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	33	2	0

Affichage : 03 juin 2026

Secrétaire de séance : **Bruno BOURDIN**

L'an deux mille vingt six, le 02 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Malika DEMIK donne pouvoir à Nathalie BAPTISTE, Ahmed TAOUSSI donne pouvoir à Marie-Christine MIGALI.

DEL26/83 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDES AU BÉNÉFICE DU SDE 18 POUR L'IMPLANTATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE ET DES CÂBLES SOUTERRAINS D'ALIMENTATION DANS L'EMPRISE DE LA PARCELLE DL 467 – RUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Considérant la demande formulée par le SDE 18, domicilié à BOURGES (18000), 7 rue Maurice Roy, qui a fait connaître son intention d'implanter deux bornes de recharge électrique sur le parking du Cinéma-Centre de Conférences, rue de la Société Française (parcelle DL 467),

Considérant le projet de convention avec le SDE 18 établi afin de préciser :

- les conditions d'implantation, d'entretien et de réparation de deux bornes de recharge et de deux coffrets d'alimentation électrique ENEDIS, et la mise à disposition de deux places de stationnement au droit de chaque borne,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260602-DEL2683-DE

- les conditions de pose, d'entretien et de réparation des câbles électriques souterrains nécessaires à l'alimentation des bornes,

selon les schémas d'implantation annexés à la convention ;

Considérant que l'emprise concernée couvre un périmètre de 1,50 m. de part et d'autre des ouvrages (bornes, coffrets d'alimentation et câbles),

Considérant que la convention prendra effet à compter de la signature par les parties, pour la durée des ouvrages en question, ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués,

Considérant qu'elle est établie à titre gratuit,

Vu l'avis favorable de la **Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Cœur de Ville – Patrimoine en date du 12 mai 2026,**

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

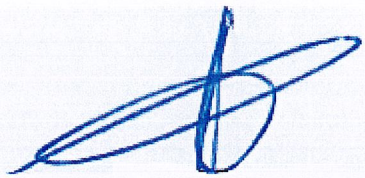
DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'autoriser le SDE 18 à installer deux bornes de recharge électrique, les deux coffrets de branchement ENEDIS, ainsi que les câbles électriques souterrains nécessaires à l'alimentation des équipements,
- d'autoriser la mise à disposition de deux places de stationnement au droit de chaque borne de recharge,
- d'autoriser le Maire à signer la convention passée entre la commune et le SDE 18 pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation, d'entretien, de renouvellement desdits ouvrages.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Bruno BOURDIN

Le Maire



Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 03 juin 2026